

ORGANISATION D'UNE COMPETITION

Année 2018

Le Club organisateur doit annoncer la manifestation dans la presse quelques jours avant et faire passer les résultats en page sportive départementale dans la semaine qui suit.

Le Club doit prévoir :

- 1 table pour le service médical près des surfaces de compétition et à l'abri du public si possible.
- 1 brancard permettant l'évacuation du blessé immobilisé.
- 1 téléphone accessible avec affichage des numéros d'appel du SAMU, des pompiers et du responsable de la salle ou du Club.

- 4 tables et 8 chaises pour le comité (table centrale).
- 2 tables et 8 chaises (commissaires, arbitres, coaches) par tapis.
- 2 tables pour le passage des prérequis.
- 1 table dans le local de la pesée.
- 1 alimentation électrique (rallonges et multiprises) pour chaque tapis ainsi que pour la table centrale.
- 1 podium et 1 sono.

➤ **Le tapis**

Le Comité possède 127 tapis rouges, 75 verts et 6 tapis verts d'1 m² (vinyle - 5cm)

Les tapis doivent être rapportés à Saint-Pourçain, 6 rue de la Moutte - Garage n° 30 – dans les 15 jours qui suivent la manifestation et empilés comme indiqué dans le local.

Les spectateurs doivent être éloignés au maximum des surfaces de tapis (barrières, chaînes)

Réserver (si possible) un tapis pour l'échauffement (4m x 4m)

➤ **Echauffement**

Le club organisateur prend en charge le(s) échauffement(s) pour les benjamins / minimes

➤ **Repas / buvette**

Prévoir un repas pour les arbitres (4 par tapis), les commissaires sportifs (3 par tapis) et les membres du comité directeur (9).

Merci de mettre quelques bouteilles d'eau à disposition pour les arbitres et les commissaires sportifs.

NB *Il est possible d'avoir la liste des arbitres & commissaires sportifs qui officieront à l'adresse suivante :*

<https://sites.google.com/view/arcomjudo/partie-pour-lallier/convocon-line>

REMARQUES

- Le Comité fournit les balances officielles et le matériel d'arbitrage.
- Surveillance médicale : le comité se charge de convoquer le service médical.
- Un forfait de 350 € est accordé au club pour l'organisation de la compétition (repas, intendance...)

I - SURFACE D'ÉVOLUTION

1) Cadets et plus âgés

a) L'aire de combat

L'aire de combat est divisée en 2 zones de couleurs différentes :

- une zone de sécurité,
- une surface intérieure.

Le total des 2 surfaces (aire de combat) sera au minimum de 6 m × 6 m et au maximum de 10 m × 10 m.

Il est autorisé d'organiser des rencontres sur des aires de combat sans matérialisation de zone de danger sur des tapis de 6 m × 6 m au minimum et de 10 m × 10 m au maximum.

b) Surface de sécurité

La surface de sécurité est au minimum de 3 m autour de l'aire de combat et de 3 m entre deux aires de combat.

2) Minimes et plus jeunes

a) Surface de compétition

Il est autorisé d'organiser des rencontres sur des aires de combat de 5 m × 5 m.

b) Surface de sécurité

Une surface de sécurité de 2 m de largeur est autorisée tout autour des surfaces de combat.

Disposition des tapis

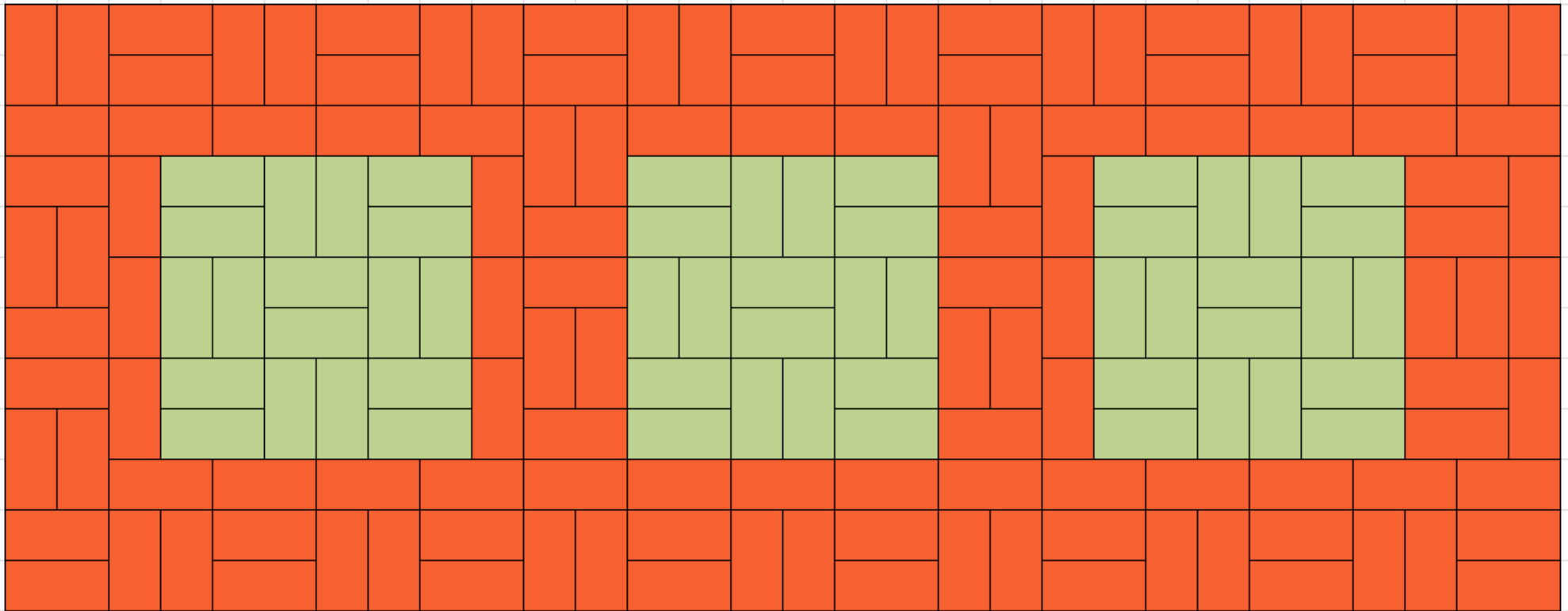
30 m x 12 m = 384 m²

126 rouges / 54 verts

12 m

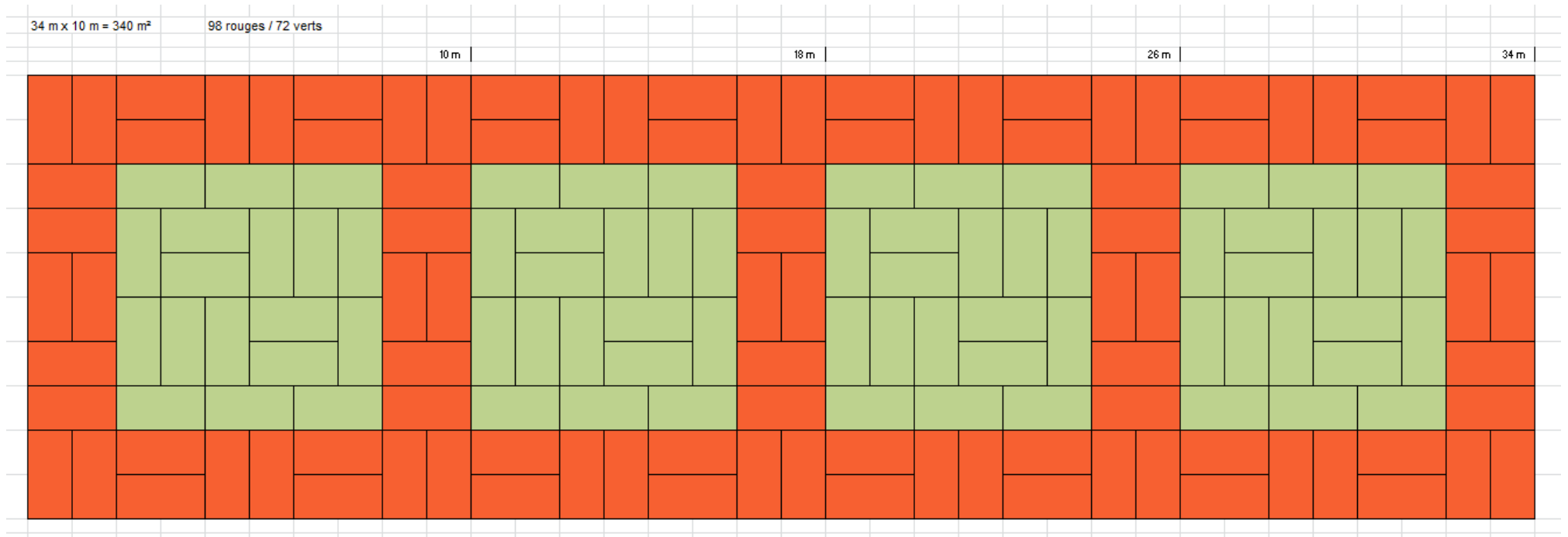
21 m

30 m

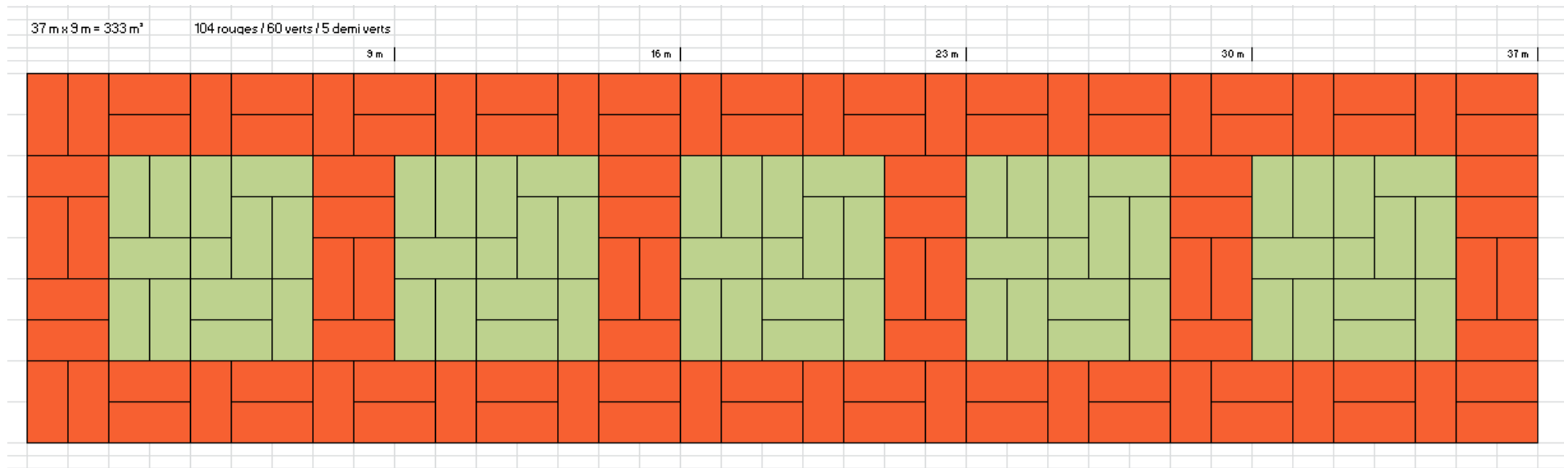


Configuration pour Benjamins / Minimes

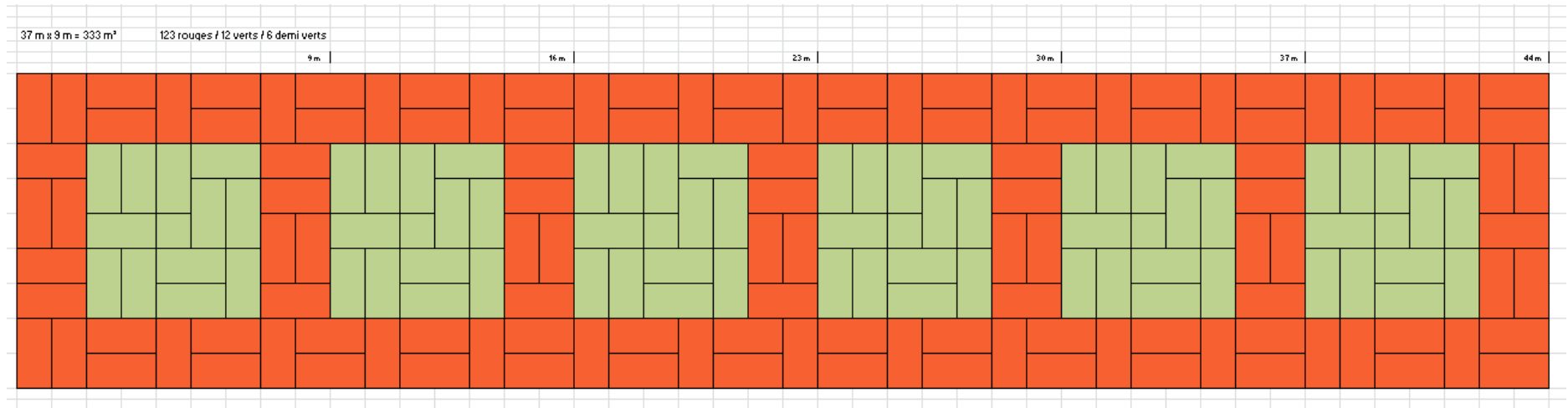
4 surfaces (34 m x 10 m) → 98 tatamis rouges / 72 tatamis verts



5 surfaces (5 m x 5 m soit 37 m x 9 m) → 104 tatamis rouges / 60 tatamis verts / 5 demi verts



6 surfaces (5 m x 5 m soit 44 m x 9 m) → 123 tatamis rouges / 72 tatamis verts / 6 demi verts



Retrait / restitution du tapis départemental

Veillez contacter :

Laurent DUPUIS 06.81.18.01.58 (à défaut : Claude GOURLIER 06.59.82.21.58 / 04.70.34.82.21)

